

Mise à jour mensuelle de l'UE Janvier 2026



Possibilités d'engagement

Paquet « Contrôle technique » – Les membres de la commission des transports du Parlement européen proposent des amendements

Le 15 janvier 2026, la date limite pour proposer des modifications au paquet « Contrôle technique » au sein de la commission des transports du Parlement européen a expiré. Les députés européens de tous les groupes politiques ont avancé dans le processus politique vers la position du Parlement européen, marquant la prochaine étape du processus législatif en proposant leurs amendements au projet de rapport. Les [projets de rapport sur le paquet « Contrôle technique »](#), couvrant différentes parties du paquet et préparés par les députés européens Jens Gieseke (PPE ; Allemagne) et Johan Danielsson (S&D ; Suède), ont été présentés à la commission en mi-janvier.

La majorité des amendements ne remettent généralement pas en cause les priorités de la FIVA et, dans certains cas, proposent des garanties supplémentaires pour les véhicules historiques, par exemple en exemptant les derniers des dispositions relatives à l'enregistrement des données dans les registres nationaux des véhicules des États membres. Les députés européens Christensen, Devaux, Oetjen et Baljeu proposent d'exempter les véhicules historiques de l'obligation d'indiquer la date et le pays de première immatriculation lorsque ces informations ne sont pas disponibles, conforme à leur classification en tant que véhicules présentant un intérêt historique au sens de la directive 2014/45/UE (directive relative au contrôle technique). De plus, 19 députés européens de tous horizons politiques proposent de supprimer les dispositions imposant des contrôles périodiques pour les motocycles, conforme à l'argumentation de la FIVA.

Prochaines étapes : La commission des transports devrait voter le 18 mars pour approuver cette position. La prochaine étape consistera à soumettre le rapport à la plénière du Parlement européen, qui devrait se prononcer le 27 avril, avant que les négociations avec les États membres puissent commencer. Ceux-ci s'étaient déjà mis d'accord le 4 décembre 2025 au sein du Conseil, [sur une position concernant le paquet « contrôle technique »](#).

La FIVA continue de s'engager tant au niveau national qu'à Bruxelles. Les ANF sont invitées à diffuser [la prise de position de la FIVA](#) tout au long du processus législatif, en soulignant l'importance de maintenir un cadre de contrôle technique qui garantisse à la fois la sécurité et la protection de notre patrimoine automobile.

Développements

Véhicules hors d'usage (VHU) – Les membres du Parlement européen rendent compte des négociations conclues

Le 26 janvier 2026, le député européen Saudargas (PPE ; Lituanie), en tant que co-rapporteur du dossier VHU, a rendu compte à la [commission du marché intérieur du Parlement européen](#) (IMCO) des négociations conclues, en vue d'adopter l'accord au Parlement avant l'entrée en vigueur après sa publication au Journal officiel de l'Union européenne. Il a souligné les différents points de conflit entre les positions des institutions et les principaux éléments des accords, certains points restant encore ouverts pour des discussions techniques au niveau opérationnel, désormais menées par la présidence chypriote du Conseil.

Les principaux débats autour de la proposition ELV portent sur l'introduction d'exigences contraignantes en matière de recyclabilité et de contenu recyclé, l'extension significative des obligations de responsabilité des constructeurs automobiles, des règles plus strictes régissant le démontage, le traitement et l'exportation des véhicules hors d'usage, et la transition plus large vers une chaîne de valeur automobile circulaire et efficace en termes de ressources. Le traitement spécifique des véhicules présentant un intérêt historique, bien qu'il ne soit pas au centre du dossier, reste une question d'importance fondamentale pour la FIVA et la communauté qu'elle représente. Bien que nous attendions toujours la publication du texte final, la FIVA est convaincue que l'exemption pour les véhicules présentant un intérêt historique sera maintenue et, dans l'idéal, cette exemption devrait être étendue aux pièces détachées. Nous plaidssons également en faveur d'une reconnaissance plus explicite des droits de propriété des propriétaires de véhicules, qui les protégerait contre toute privation injustifiée de leurs biens.

Les membres de la commission législative de la FIVA sont : Lars Genild (président), Hans Andersson, Giuseppe Dell'Aversano, Wolfgang Eckel, Michail Filippidis, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářík et Bert Pronk. Gabriel Lecumberri et Felix Kubitschek, d'EPPA, collaborent avec la commission.